

Un problème à l'école ?

Lorsque des difficultés apparaissent en cours de scolarité, il est important d'en parler rapidement.

L'école fait en sorte de favoriser les valeurs de respect et d'écoute réciproques entre toutes et tous : élèves, parents, enseignant-e-s, directions et autres actrices et acteurs scolaires.

Il existe de multiples possibilités de répondre aux préoccupations des parents et de leur-s enfant-s.

L'information à ce propos est assurée auprès des familles par les établissements scolaires, notamment en début d'année scolaire, mais aussi à chaque occasion de rencontre, en particulier lors des séances d'information aux parents.

A qui parler ?

Les principales personnes ressources sont bien sûr d'abord l'enseignant-e concerné-e et le-la maître-sse de classe.

Au besoin, d'autres interlocuteurs-trices peuvent également être sollicités : médiateur-trice, infirmier-ère, psychologue, psychomotricien-ne, logopédiste, conseiller-ère en orientation, ...

Le cas échéant, les parents peuvent s'adresser aux membres du Conseil de direction, doyen-ne et/ou directeur-trice.

Les bons offices cantonaux (LEO art. 22 et RLEO art. 16)

Si l'ensemble des démarches entreprises au sein de l'établissement n'a pas permis d'apporter de réponses satisfaisantes aux difficultés rencontrées, la Loi sur l'enseignement obligatoire (LEO) prévoit que le Département de la formation, de la jeunesse et de la culture (DFJC) offre ses **bons offices**.

Il tente une conciliation et peut engager un processus de médiation.

L'organe désigné à cet effet est la Direction pédagogique (DP) de la Direction générale de l'enseignement obligatoire (DGEO), par son Unité scolarisation et pédagogie différenciée. Plusieurs professionnel-le-s formés entre autres à la médiation sont à même de donner suite à toute requête. Les demandes se font de préférence par écrit.

Contacts

Adresse postale :

Direction générale de l'enseignement obligatoire
Direction pédagogique
Rue de la Barre 8
1014 Lausanne

Mail :

info.dgeo@vd.ch

Téléphone :

021 316 32 50